



La construction d'espaces francophones comme projet de société en milieu minoritaire

Éric Forgues, Anne Robineau, Dominique Pépin-Filion and Marc-André Bouchard

Number 13, 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1070389ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1070389ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Forgues, É., Robineau, A., Pépin-Filion, D. & Bouchard, M.-A. (2020). La construction d'espaces francophones comme projet de société en milieu minoritaire. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (13), 29–48. <https://doi.org/10.7202/1070389ar>

Article abstract

Today, it seems as if Canada's Francophone community outside Québec will only flourish if it is able to preserve, develop and control Francophone spaces. Our article is an inventory of research projects that include this key notion in order to understand how the idea has been integrated into how these communities see themselves and how they want to constitute a society. Our literature review demonstrates that the notion of Francophone spaces has taken the shape, on the local level, of a parish, and on a larger scale, of French America and French Canada. When the concept of Francophonie was being redefined in the 1960s, the idea of Francophone spaces evolved to encompass provincial Francophone communities that could be linked by a network of institutions. More recently, we have more inclusive definitions of Francophone spaces based on individual language skills, and this in turn raises certain questions.



La construction d'espaces francophones comme projet de société en milieu minoritaire

Éric Forgues

*Institut canadien de recherche
sur les minorités linguistiques*

Anne Robineau

*Institut canadien de recherche
sur les minorités linguistiques*

Dominique Pépin-Filion

*Institut canadien de recherche
sur les minorités linguistiques*

Marc-André Bouchard

Université de Moncton

Résumé

L'épanouissement de la francophonie canadienne à l'extérieur du Québec semble aujourd'hui se jouer sur la capacité de cette dernière à préserver, à développer et à contrôler des espaces francophones. En nous appuyant sur une recension des travaux de recherche qui traitent de la notion d'espace francophone, nous explorons le rôle que cette notion joue dans l'élaboration du projet de la francophonie canadienne de faire société. La notion d'espace francophone a auparavant pu épouser les contours, à l'échelle locale, de la paroisse et, à l'échelle nationale, du Canada français. Dans la foulée d'une redéfinition de la francophonie dans les années 1960, l'espace francophone s'est ensuite modulé à l'échelle des communautés francophones provinciales, qu'un réseau institutionnel permet de mettre en relation. Plus récemment, des définitions plus inclusives de l'espace francophone sont proposées en se fondant sur les compétences linguistiques individuelles, ce qui ne va pas sans soulever certaines questions¹.

Abstract

Today, it seems as if Canada's Francophone community outside Québec will only flourish if it is able to preserve, develop and control Francophone spaces. Our article is an inventory of research projects that include this key notion in order to understand how the idea has been integrated into how these communities see themselves and how they want to constitute a society. Our literature review demonstrates that the notion of Francophone spaces has taken the shape, on the local level, of a parish, and on a larger scale, of French America and French Canada. When the concept of Francophonie was being redefined in the 1960s, the idea of Francophone spaces evolved to encompass provincial Francophone communities that could be linked by a network of institutions. More recently, we have more inclusive definitions of Francophone spaces based on individual language skills, and this in turn raises certain questions.

1. Ce texte reprend des éléments d'une revue de littérature réalisée pour le Commissariat aux langues officielles du Canada.

Le Canada français s'est d'abord essentiellement défini en référence à un territoire qu'il fallait occuper et coloniser. Comme le rappelle Thériault, Rameau de Saint-Père a explicitement exprimé au XIX^e siècle le projet d'occuper le territoire, et ce projet « fut celui de l'ensemble du Canada français » (Thériault, 2006 : 41-42). Si on avait à résumer la manière dont le Canada français cherchait à faire société, nous pouvons dire qu'à cette volonté d'occuper et de coloniser un territoire s'ajoutaient un sentiment identitaire défini par le partage d'une religion et d'une langue, et un cadre institutionnel religieux qui assurait la liaison entre les diverses collectivités locales (paroissiales). Le Canada français formait une Église-nation (Laniel, 2015).

Or, le développement d'une référence nationale² qui déborde les références identitaires locales supposait le dépassement de l'échelle de proximité locale de la paroisse ou du village : « [l']avènement d'une référence commune surviendra grâce à l'émergence d'institutions débordant le niveau local » (Dumont, 1997 : 423). Dans le cas de l'Acadie, par exemple, Vernex écrivait : « si le concept de "nation acadienne" ne pouvait servir de référentiel spatial à l'appartenance, il n'en était pas de même de l'espace proximal constitué par la paroisse [...] le lieu d'identification essentiel de l'individu » (Vernex, 1979 : 130). Ce sont alors les institutions qui se déployaient sur de vastes territoires, comme l'Église, par exemple, qui offraient un cadre duquel pouvaient émerger des références nationales. L'Église et les institutions qui orbitaient autour d'elle reliaient ces espaces locaux et assuraient une certaine cohésion entre eux : « on peut même dire que la collectivité du Canada français fut inventée et bâtie par l'Église catholique » (Choquette, 1999 : 169).

Aujourd'hui, il ne resterait de la référence nationale au Canada français qu'une référence mémorielle irriguant une certaine « intention vitale » de faire société chez les communautés francophones (Thériault et Meunier, 2008). L'épanouissement, voire le sort de la francophonie canadienne à l'extérieur du Québec³, semble en effet se jouer plutôt sur la capacité de cette dernière à préserver, à développer et à contrôler des espaces francophones. C'est dans la foulée du déclin de la référence canadienne-française que la notion d'espace francophone, accompagnée de celle de complétude institutionnelle, a occupé progressivement une plus grande place dans la manière dont les communautés francophones définissent leurs aspirations et structurent leurs actions collectives. Ce faisant, la référence au territoire est devenue plus périphérique dans la représentation que se font d'elles-mêmes les communautés francophones et dans les stratégies qu'elles élaborent pour se développer (Wade, 2018). Quant au cadre institutionnel, il s'appuie désormais sur un réseau d'organismes francophones financés par l'État canadien qui contribuent au développement et au maintien de ces

2. Nous nous inspirons du concept de référence chez Dumont pour désigner la conscience qu'une collectivité a d'elle-même et qui s'exprime dans des représentations symboliques (Dumont, 1987 ; Gagnon, 1995).

3. Pour alléger le texte, nous utilisons le terme francophonie ou francophonie canadienne pour désigner la francophonie hors Québec située en contexte minoritaire.

espaces francophones. La francophonie hors Québec vise maintenant la complétude institutionnelle dans des espaces francophones non territorialisés.

Concept polysémique s'il en est, la notion d'espace francophone désigne tantôt une collectivité dans son ensemble, tantôt des lieux d'appartenance, des institutions, des organisations, des services, des réseaux, des lieux de gouvernance communautaire, voire des zones d'influence francophones. Dans son usage courant, la notion « d'espace francophone » désigne les *espaces sociaux* où les francophones peuvent vivre, socialiser, transmettre la langue, se définir, se gouverner et développer leurs institutions en français. Ces espaces peuvent être formels ou informels, ou encore privés ou publics. Cela peut aller de l'habitation au quartier, aux commerces, à des centres socioculturels, aux organismes francophones, aux médias, aux écoles et établissements postsecondaires, aux hôpitaux, aux municipalités qui offrent des services dans la langue minoritaire ou qui fonctionnent en français.

Dans le présent texte, nous nous intéressons à la notion d'espace francophone en nous demandant à quoi renvoie cette notion pour les communautés francophones en situation minoritaire. En nous appuyant sur une revue de la littérature, nous avons voulu saisir comment cette notion-clé est employée dans les travaux de recherche sur la francophonie relativement aux représentations que se font d'elles-mêmes les communautés et à leur désir de faire société (Thériault, 2007)⁴.

À l'heure où la francophonie en contexte minoritaire au Canada subit des revers importants dans ses luttes pour obtenir ou conserver des leviers indispensables au maintien de ses institutions, la question de la mobilisation des acteurs francophones autour d'un espace commun resurgit. Transcendant la référence territoriale où peuvent s'inscrire des luttes spécifiques en matière de droits linguistiques, la notion d'espace francophone définirait plutôt un espace social, voire un espace de gouvernance, où se construit le projet francophone. Encore fréquemment utilisée au sein de la francophonie internationale, cette notion d'espace francophone est-elle encore la principale notion qui permet d'objectiver un projet de société adapté aux différentes aspirations d'une communauté linguistique nationale? C'est ce que nous nous sommes demandé et c'est la raison pour laquelle nous avons passé en revue l'utilisation de cette notion dans la francophonie canadienne jusqu'à aujourd'hui.

Parce que la notion d'espace francophone nous est apparue étroitement liée au projet collectif des communautés francophones, à leur désir de faire société, nous avons cru important de la situer par rapport à la transition qui a marqué le déclin du Canada français et la montée des références provinciales dans les communautés francophones canadiennes. Une incursion dans la documentation de l'organisme porte-parole des communautés francophones

4. Cette orientation, ainsi que les limites d'espace de l'article, nous ont amenés à mettre de côté certaines contributions importantes sur cette notion, notamment en sociolinguistique et en histoire.

et acadienne, créé en 1975 sous le nom de Fédération des francophones hors Québec, montre la place qu'occupe cette notion d'espace francophone dans le projet collectif de ces communautés. L'abandon d'une référence nationale et territoriale a ouvert la porte, comme nous le verrons, à une définition de la francophonie en termes de compétences linguistiques.

La référence à l'espace francophone

La référence canadienne-française avait l'Église catholique comme fondement institutionnel (Laniel, 2015). Le retrait progressif de l'Église de l'organisation sociale du Canada français et la prise en charge de celle-ci par les gouvernements (Bock, 2016 ; Warren, 2007), ainsi que la constitution d'une société civile laïque dans les années 1960 et 1970, ont contribué au déclin de la référence canadienne-française pour la francophonie, qui s'est présentée de plus en plus fragmentée. La montée des identités francophones provinciales et leur réorganisation à une échelle nationale, sans le Québec, se sont effectuées parallèlement au développement du projet d'une nation québécoise. Si la référence québécoise s'impose pour désigner les habitants du Québec grâce à la présence d'un territoire et d'un gouvernement, il a fallu quelque temps pour que les francophones hors Québec se réorganisent et se dotent de nouvelles références identitaires.

En effet, Cardinal (1994) constate un malaise identitaire à la suite de cette reconfiguration de la francophonie. Elle note alors que l'unité et la cohésion de la francophonie ont été brisées : « Les francophones vivent une réalité fragmentée ; ils sont éparpillés un peu partout ; ils habitent un archipel » (Cardinal, 1994 : 71-72), reprenant la métaphore des géographes qui se sont penchés sur l'Amérique française (Louder, Morissonneau et Waddell, 1979). Autrement dit, si la référence commune à l'idée du Canada français s'effrite, les francophones à l'extérieur du Québec, qui sont dispersés dans diverses communautés de l'Est à l'Ouest du Canada, se sont investis dans la construction d'espaces francophones en prenant appui notamment sur des droits linguistiques et sur l'intervention de l'État canadien. Cette période charnière de la francophonie canadienne a fait l'objet d'une attention particulière chez plusieurs intellectuels.

Dumont est l'un de ceux qui décrivent cette nouvelle configuration de la francophonie : « La société, la nation ont pris une autre figure parce que ce sont toutes les composantes de l'ancien Canada français qui ont subi une transformation parallèle à celle du Québec » (Dumont, 1997 : 420). Il soutient que les communautés francophones hors Québec « se sont attribuées à elles-mêmes une *référence* et [...] elles ont apporté, en conséquence, une contrepartie au travail d'édification similaire à celui auquel s'est livré le Québec » (Dumont, 1997 : 420). Passant en revue l'état de ces communautés, notamment la création d'associations francophones dans différentes parties du Canada, Dumont amorce une réflexion sur la construction de ce nouvel espace francophone et sur ses acteurs. Bien que Dumont évoque

un travail d'édification d'un projet collectif en parallèle à celui du Québec, ce travail met aussi en relief une contrainte territoriale et politique, celle de l'impossibilité pour une nation sans territoire de prétendre à l'autodétermination.

C'est conformément à cette contrainte que se penserait désormais le développement de la francophonie à l'extérieur du Québec et que la notion d'espace francophone a pris son essor. Gilbert observe que « [l]e concept d'espace s'est graduellement imposé pour désigner la présence française sous diverses formes en milieu minoritaire francophone » (Gilbert, 2010 : 13). Selon elle, force est de constater que « l'espace a remplacé le territoire dans les revendications des francophones, reléguant au second plan les milieux dans lesquels elles [les communautés francophones] évoluent » (Gilbert, 2010 : 12). Le projet collectif de la francophonie se définit aujourd'hui surtout en fonction d'un espace social à construire, à consolider et à occuper (Boudreau et Dubois, 2005 ; Heller, 2007 ; Violette, 2006). Pour les francophonies hors Québec, l'espace est devenu la référence qui structure les discours et les actions des acteurs francophones, si bien que « les communautés francophones peinent à se concevoir et à agir territorialement » (Wade, 2018).

Ce nouveau cadre institutionnel a pris forme et s'est consolidé par la mise en œuvre graduelle de la *Loi fédérale sur les langues officielles*⁵ de 1969. Pendant cette période, plusieurs organismes porte-parole francophones ont été créés dans les provinces où il n'y en avait pas. La communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse et la communauté francophone du Manitoba se sont dotées d'un organisme porte-parole en 1968. Celles du Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve l'ont fait en 1973. Au terme de cette période, chaque communauté francophone avait un organisme porte-parole provincial. Sur le plan national, la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) a été créée en 1975 pour réunir les organismes porte-parole provinciaux.

La complétude institutionnelle

À cette époque, les chercheurs ont commencé à s'intéresser à l'incidence et au rôle des institutions sur la capacité des communautés francophones à définir un projet collectif qui pourrait assurer leur pérennité. Cela explique sans doute la popularité du concept de complétude institutionnelle, qui est devenu central chez les intervenants et les chercheurs pour saisir les dynamiques sociales dans l'espace francophone.

Le concept de complétude institutionnelle est apparu d'abord dans les travaux de Raymond Breton (1964) pour expliquer l'intégration des immigrants dans une communauté ethnique. Plus une communauté est pourvue en institutions, plus elle permet aux immigrants de socialiser avec d'autres membres du groupe et de préserver ainsi leurs caractéristiques

5. *Loi sur les langues officielles du Canada*, LRC 1970, c O-2.

ethnoculturelles : « le fait de détenir des institutions – une école, un hôpital, un journal ou un théâtre – est considéré comme une condition qui contribue à l'épanouissement des minorités. [...] ces institutions que possède la minorité doivent dans la mesure du possible être gérées par et pour cette dernière » (Cardinal et Léger, 2017 : 3). Ce concept a été repris ensuite par Giles, Bourhis et Taylor, sous la forme d'une composante de leur modèle de vitalité ethnolinguistique qui s'applique aux relations intergroupes dans divers contextes ethnolinguistiques. Plus précisément, la composante qu'ils nomment « soutien institutionnel » s'inspire du concept de complétude institutionnelle et désigne « the degree of formal and informal support a language receives in the various institutions of a nation, region or community » (Giles et coll., 1977 : 315).

Ce modèle de vitalité ethnolinguistique a inspiré, dès le début des années 1980, Rodrigue Landry, qui a effectué de nombreux travaux en collaboration avec Réal Allard. Ces derniers ont montré les effets du vécu en français dans les espaces familial, scolaire et communautaire, ainsi que celui de la vitalité du groupe sur le bilinguisme (additif ou soustractif) des jeunes (Landry, 1982 ; Landry et Allard, 1984). La dimension institutionnelle est ensuite apparue comme une composante du modèle d'autonomie culturelle que Landry a élaboré à partir des travaux de Joshua Fishman (Landry, 2009). Dans la perspective de Landry, la vitalité d'une communauté linguistique, c'est-à-dire sa capacité à se maintenir et à s'épanouir en conservant ses caractéristiques linguistiques, est notamment liée à sa complétude institutionnelle et au contrôle qu'elle exerce sur ses institutions (Landry, 2009).

Par ailleurs, le témoignage de Roger Bernard à la Cour divisionnaire puis à la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire Montfort s'est largement inspiré de la notion de complétude institutionnelle⁶. L'importance des institutions francophones a été reconnue par les juges des deux cours dans leurs jugements et a contribué à l'annulation de la décision du gouvernement de l'Ontario d'abord de fermer l'hôpital Montfort puis de réduire ses services (Chouinard, 2016 ; Bernard, 2000). Cette victoire juridique pour les communautés francophones a contribué à populariser le concept de complétude institutionnelle en dehors du milieu de la recherche (Thériault, 2014). Ce concept a aussi servi avec succès dans plusieurs recours judiciaires (Chouinard, 2016). À cet égard, Cardinal et González Hidalgo croient que les décisions des tribunaux tendent vers la reconnaissance d'un « droit à la complétude institutionnelle auquel aspirent les francophones hors Québec » (Cardinal et González Hidalgo, 2012 : 52). Elles croient qu'« [u]n tel droit devrait guider l'action des groupes et des gouvernements auprès des minorités linguistiques et historiques de la même manière que le principe d'autodétermination à l'égard des minorités nationales et celui de non-discrimination à l'égard des minorités ethniques » (Cardinal et González Hidalgo, 2012 : 52).

6. Lalonde c Ontario (Commission de restructuration des services de santé), [1999] OJ 4489 (QL) et Lalonde c Ontario (Commission de restructuration des services de santé), [2001] 56 OR (3e) 505, 208 DLR (4e) 577.

Le concept de complétude institutionnelle est l'un des concepts parmi les plus souvent évoqués pour penser l'espace social francophone dans la période récente. Cependant, malgré le grand potentiel en termes de défense et d'avancement des droits des minorités linguistiques, ce concept a fait l'objet de peu d'études et d'analyses empiriques, comme le soutient Aunger, pour qui « la thèse de la complétude institutionnelle est rarement sujette à des examens critiques ou à des applications systématiques » (Aunger, 2010 : 58). Gilbert fait un constat similaire lorsqu'elle écrit que « [c]ontre toute attente, alors que la complétude institutionnelle constitue la principale revendication de la francophonie canadienne, la réflexion sur les processus par lesquels l'action des institutions influence les comportements des membres de la communauté, et vice versa, n'est guère avancée » (Gilbert, 2010 : 15).

Complétude institutionnelle et vitalité

Comme nous l'avons vu, la notion d'espace et, plus précisément, celle de complétude institutionnelle sont associées à celles de survie et de vitalité des communautés. Selon Denis, « [l]a survie de ces groupes dépend en partie de l'éventail d'institutions qu'ils se donnent et du nombre de domaines d'activités dans la langue minoritaire » (Denis, 1993 : 253). Cela fait en sorte que « [c]et aspect de communauté minoritaire se reflète dans le concept de complétude institutionnelle auquel s'ajoutent d'autres dimensions, telles que la vitalité communautaire » (Denis, 1993 : 253). En fait, Denis affirme que « les secteurs associatifs jouent un rôle extrêmement important, peut-être plus important encore que le secteur de l'économie, dans la transmission de la langue et de la culture entre générations » (Denis, 1993 : 253).

Si un lien est établi entre la complétude institutionnelle et la vitalité, Gilbert constate cependant que les dimensions spatiale (au sens physique) et territoriale sont souvent absentes des travaux sur la vitalité. Après en avoir examiné plusieurs, Gilbert observe ceci :

Aucune de ces études [sur la vitalité] ne s'est cependant attachée à replacer véritablement l'enjeu du développement des communautés francophones et de leur épanouissement dans le contexte des lieux et des espaces dans lesquels elles évoluent, c'est-à-dire, là où s'élaborent, au quotidien, les rapports constitutifs de la minorité [...] une analyse approfondie de l'influence de l'environnement sur les relations sociales fondatrices de la communauté francophone minoritaire reste à faire. (Gilbert, Langlois, Landry et Anger, 2010 : 20 et 21)

Gilbert avait déjà proposé d'intégrer la dimension territoriale dans les analyses en soulignant que la cohérence d'une telle communauté tient « à sa capacité de mettre en relation les lieux qu'elle occupe et les organisations formelles et informelles qui leur sont associées, à en faire un réseau, à les rassembler au sein d'un espace communautaire qui sera à la fois source d'identité et base d'un développement futur » (Gilbert, 1991 : 508).

Certaines études ont montré l'effet que peut avoir sur leur vitalité la densité des francophones sur un territoire (Castonguay, 2005 ; Allard, Landry et Deveau, 2005). Un numéro

spécial de *Francophonies d'Amérique* a d'ailleurs été consacré à la question du lien entre la concentration des francophones sur le territoire et leur vitalité linguistique (Landry, Gilbert et Forgues, 2005). Dans ce numéro, Castonguay défend la thèse selon laquelle, « en matière de vitalité, la concentration territoriale demeure aujourd'hui une condition aussi pertinente qu'à l'époque de la Commission BB [sur le bilinguisme et le multiculturalisme] » (2005 : 22-23). La concentration territoriale des francophones est un des facteurs, avec la proximité des institutions et le degré d'engagement communautaire des membres, de la proximité socialisante : « Le groupe linguistique qui est concentré sur un territoire pouvant être géographiquement et juridiquement défini jouit normalement d'une vitalité linguistique plus grande » (Landry, 2012 : 166). Dans la même perspective, pour Gilbert, l'espace local est celui où les francophones « sont le plus susceptibles de "faire communauté" » (Gilbert 2010 : 16). Comme nous le verrons dans la prochaine section, la dimension territoriale n'est toutefois guère présente dans le discours des acteurs francophones. L'espace francophone que celui-ci évoque comme lieu du développement des communautés a en effet perdu toute référence géographique.

L'espace francophone dans le discours des leaders de la communauté

Dans les années 1960 et 1970, le Parti acadien fut créé afin de promouvoir une plus grande autonomie régionale et la création d'une province acadienne (Landry, 2015). Le Parti acadien et son projet collectif s'inscrivaient alors dans une vague autonomiste présente dans le monde occidental des années 1970 et 1980 (Poplyansky, 2018). Ce projet collectif prenait appui sur une référence territoriale, mais il a connu peu de succès et le Parti acadien s'est éteint dans les années 1980. La référence à un espace francophone non territorialisé a fini par prédominer dans le discours et dans la mobilisation des acteurs francophones, surtout à partir des années 1990. Ces derniers ont alors tenté de dissiper le malaise identitaire qui se faisait de plus en plus sentir au sein des communautés en proposant un plan de développement global autour du concept d'espace francophone (Cardinal, 1994).

La FFHQ avait commencé à explorer, dès les années 1980, la notion d'espace dans le secteur économique, qu'elle souhaitait alors « inventer » en misant sur la formation de réseaux économiques, sur la concertation entre les acteurs et sur des mécanismes qui assureraient le contrôle du développement économique (FFHQ, 1981). Cette réflexion collective, suivie de plusieurs consultations, a mené à la création du Réseau de développement économique et d'employabilité en 1997 (Forgues, 2008). En 1991, la Fédération des francophones hors Québec est devenue la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. Ce changement de nom exprimait plus clairement l'importance de la référence à l'espace communautaire pour les francophones hors Québec (Cardinal et Dobbon, 2003).

Dans son rapport *Dessein 2000*, publié en 1992, l'organisme porte-parole national plaçait le concept d'espace francophone au cœur de sa vision du développement des communautés :

Le premier type d'espace qui nous vient à l'esprit est évidemment l'espace territorial. C'est celui qui semble être le plus apte à assurer l'épanouissement de nos communautés. Mais il n'est guère possible, pour la plupart d'entre elles, d'aspirer à un territoire et encore moins de le contrôler. Les espaces dont nous parlons ne sont donc pas nécessairement reliés au territoire ou à la géographie. Ces espaces ont tout à voir avec la place que les francophones occupent ou veulent occuper à titre de citoyennes et citoyens à part entière du pays. (FCFA, 1992 : 9)

Pour la FCFA, la notion d'espace francophone apparaissait ainsi comme la pierre d'assise du développement des communautés. L'organisme prenait soin d'insister sur l'importance de « contrôler » ces espaces : « Un espace francophone est essentiellement un domaine où les francophones sont maîtres. C'est la place des francophones, place qu'ils contrôlent eux-mêmes, en fonction de leurs besoins » (FCFA, 1992 : 11). La suite du rapport montre que, selon la FCFA, le développement de l'espace francophone s'appuie sur celui de divers espaces sectoriels : politique, économique, culturel, institutionnel et électronique⁷.

Quinze ans plus tard, la notion d'espace francophone était toujours une référence importante pour la FCFA, pour ses membres et pour de nouveaux « leaders » qui se sont engagés, lors du Sommet des communautés francophones et acadiennes de 2007, à mettre en œuvre un plan stratégique communautaire pour la francophonie (FCFA, 2007)⁸. Cette notion a même pris de l'ampleur depuis le rapport *Dessein 2000* et intègre désormais de nouvelles facettes de la vie sociale, comme nous pouvons le lire dans les *Actes du Sommet* : « Aux espaces politique, économique, culturel, institutionnel et électronique envisagés dans *Dessein 2000*, on a toutefois ajouté les domaines juridique, démographique, identitaire et éducatif, ainsi que le développement social et la santé » (FCFA, 2007 : 20).

La référence explicite au rapport *Dessein 2000* montre que la réflexion stratégique collective qui a entouré le Sommet s'inscrivait dans la continuité de la vision stratégique des années 1990. L'objectif, qui constituait un idéal, était de construire des espaces qui permettraient aux francophones de « vivre en français, de la petite enfance jusqu'en fin de vie, avec des services et des ressources de qualité, à la hauteur de ce qu'offre la société canadienne » (FCFA, 2007 : 45).

7. Depuis, les médias électroniques et sociaux ont pris de l'importance, à tel point qu'aujourd'hui on parle aussi d'un espace numérique francophone.

8. Le Sommet des communautés francophones et acadiennes de 2007 a donné lieu à un plan stratégique communautaire qui a été endossé par le Forum des leaders, qui comprenait, outre les membres de la FCFA, les organismes porte-parole des provinces et des territoires et des organismes sectoriels nationaux, plusieurs autres organismes qui appuyaient le Plan. Le Forum des leaders regroupait 33 organismes au lendemain du Sommet et il en comptait 48 en 2019.

Couvrant la période de 2007 à 2017, le Plan stratégique communautaire devait servir de guide pour les actions de l'ensemble des acteurs francophones. Comme nous pouvons le lire dans le Plan, les stratégies visaient à :

- consolider et renforcer la population francophone du Canada ;
- agrandir et dynamiser l'espace francophone au Canada ;
- renforcer la gouvernance de la francophonie canadienne ;
- augmenter l'influence de la population francophone au sein de la société canadienne ainsi qu'au niveau international ;
- accélérer le développement économique, social et communautaire de la francophonie canadienne. (FCFA, 2008 : 2)

L'espace francophone est au cœur de ce plan : « En 2017, l'espace francophone se déploie dans tous les secteurs de la vie » (FCFA, 2008 : 10). Plus loin dans le document, on peut aussi lire : « Les CFA [communautés francophones et acadiennes] accroissent leur prise en charge des infrastructures, des institutions, des programmes et des services dans l'ensemble des champs de l'activité humaine qui permettent d'agrandir notre espace de vie francophone et d'enrichir notre vie culturelle » (FCFA : 2008 : 10). En ressortent une volonté de consolider et d'élargir l'espace francophone et celle d'accroître le contrôle sur cet espace.

Un nouveau plan de 10 ans, appelé cette fois *Plan de concertation stratégique 2017*, a fait suite à ce premier plan et en reprenait les « intentions majeures » :

- Dynamiser les communautés francophones et acadiennes du Canada ;
- Agrandir l'espace francophone ;
- Renforcer la gouvernance de la francophonie canadienne ;
- Augmenter l'influence de la population francophone au sein de la société canadienne ainsi qu'à l'international. (FCFA, 2017 : 1)

La notion d'espace francophone se situe donc au cœur de la stratégie des acteurs francophones depuis les années 1990. Si nous résumons, la stratégie collective des acteurs francophones pour assurer le développement des communautés francophones mise essentiellement sur l'élargissement, la consolidation et le contrôle de l'espace francophone. Pour ce faire, ceux-ci visaient à :

- élargir la gamme des services publics offerts en français (fédéraux et provinciaux) ;
- créer des organismes pour offrir des services « par et pour » les francophones ;
- mettre en place des mécanismes de gouvernance communautaire et assurer la gestion des organismes et des institutions francophones.

Selon cette vision, la francophonie est constituée d'un ensemble d'espaces où il est possible de vivre, de socialiser, d'organiser des activités en français et de prendre des décisions collectives. Les espaces francophones exercent plusieurs fonctions qui contribuent à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. Au moins quatre fonctions semblent leur être attribuées :

- Premièrement, ils permettent aux francophones de *socialiser* dans leur langue, de maintenir ainsi leur langue et de créer de liens sociaux (notamment à travers des réseaux plus ou moins formels).
- Deuxièmement, les espaces francophones peuvent assurer la *transmission* de la langue, de la mémoire et de la culture, ainsi que la *construction identitaire*. On l'observe particulièrement dans le domaine privé et celui de l'éducation, mais également dans les activités culturelles (Allard et coll., 2005). L'espace francophone peut favoriser la conscientisation des enjeux linguistiques en contexte minoritaire, ainsi que l'engagement linguistique.
- Troisièmement, ces espaces offrent une *visibilité* et contribuent à un certain *statut* de la langue française et de la communauté francophone dans la société. On le voit notamment dans l'offre active des services en français, dans l'affichage ou dans les événements culturels. La reconnaissance et la présence de *symboles* liés à la francophonie, comme les drapeaux, offrent également cette visibilité.
- Quatrièmement, ces espaces servent aux individus et aux organismes à *échanger des informations et des ressources*, à *se concerter*, à *prendre des décisions* collectives et à *réaliser* des projets collectifs. On l'observe particulièrement chez les associations représentant les francophones, qui œuvrent de plus en plus dans des espaces de concertation et de gouvernance communautaire (Forgues, 2014; Cardinal, Lang et Sauvé, 2008).

Le contexte politico-juridique de l'identité des « Canadiens et Canadiennes d'expression française »

Cette vision stratégique des acteurs francophones en situation minoritaire a pris forme dans un cadre politico-juridique qui s'est mis en place dans la foulée des droits linguistiques obtenus avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles du Canada* en 1969 et de la *Loi constitutionnelle de 1982*⁹. C'est dans ce cadre que les acteurs francophones ont revendiqué l'adoption de mesures visant le développement de services publics dans les deux langues officielles, la construction et la gestion d'écoles francophones, de même que le financement de nombreux organismes francophones qui défendaient les intérêts et les droits des francophones et qui leur offraient des services.

9. *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada*, 1982, c 11 (R-U).

Les francophones hors Québec en sont venus à se concevoir comme des communautés qui luttent pour maintenir, consolider, élargir et contrôler leurs espaces sans référence explicite à une nation ou à un territoire qui lui serait rattaché. Détachée de leur socle national ou territorial, l'appartenance à ces espaces peut alors se définir en fonction des compétences linguistiques des individus et du choix qu'ils font d'y utiliser la langue française.

Cette vision s'est sans doute imposée en raison du fait, comme certains observateurs l'ont souligné, que le cadre juridique qui s'est mis en place en 1969 dissocie la langue de la culture et de la communauté (Martel et Pâquet, 2010). Cette dissociation autorise, près de 50 ans plus tard, la FCFA à se présenter comme « la porte-parole nationale de 2,7 millions de Canadiens et de Canadiennes d'expression française vivant en situation minoritaire dans neuf provinces et trois territoires (FCFA, s.d.) ». Ce nombre prend en compte tous les individus qui disent pouvoir soutenir une conversation en français. Le passage suivant montre aussi que la FCFA associe les communautés à l'ensemble des parlants français : « Fortes de 2,6 millions de citoyens et de citoyennes d'expression française, les communautés francophones et acadiennes du Canada sont reconnues pour leur résilience, leur capacité de prise en charge et leur esprit d'innovation » (FCFA, 2016 : 2).

Dans la perspective récemment préconisée par les acteurs francophones, l'appartenance à l'espace francophone est affaire de compétences linguistiques. Une telle conception de l'espace francophone en fonction des seules compétences linguistiques personnelles accroît le défi de maintenir le lien entre la langue et la culture, la communauté et l'identité francophones. On inclut de la sorte des personnes qui ne s'identifient pas forcément à la communauté francophone, qui vivent peu en français ou qui n'en partagent pas le projet. Certes, nous savons qu'un certain nombre d'individus qui n'ont pas le français comme langue maternelle contribuent à la vitalité des espaces francophones et s'engagent pour la francophonie, mais peu de recherches permettent de saisir leurs contributions au développement des espaces francophones (Allaire, 2015).

Des chercheurs proposent aussi des définitions inclusives de la francophonie afin de prendre en compte tous ceux et toutes celles qui contribuent au projet francophone : les immigrants francophones, les francophiles, les « francophones de langue maternelle anglaise » et les francotropes¹⁰. La notion de « francophone de langue maternelle anglaise » a été proposée en 2006 par Sarny et Dorrington afin de considérer les francophiles ou les « anglophones bilingues » comme des francophones à part entière (mentionnée dans Lafrenière et Dorrington, 2010).

10. « [U]ne personne est dite francotrope si elle est originaire d'un pays de la francophonie internationale ou d'un pays dont la langue officielle est latine. Dans certaines études, on définit le francotrope comme étant originaire d'un pays de la francophonie internationale ou comme un locuteur d'une langue latine » (St-Laurent et El-Geledi, 2011 : 5).

Par ailleurs, les espaces francophones se composent également de personnes qui peuvent se définir comme bilingues ou exprimer une identité hybride (Dallaire, 2003 ; Dallaire et Denis, 2005 ; Gérin-Lajoie, 2010). L'adéquation faite entre l'espace francophone, les compétences linguistiques et les communautés francophones tend vers une conception de la francophonie qui épouse les traits de la « diversité culturelle cosmopolite », pour reprendre le terme de Thériault. Selon lui, « [d]ans la diversité culturelle cosmopolite, c'est l'individu qui est ultimement porteur de la diversité, c'est lui qui fabrique son identité plurielle en magasinant allègrement dans son histoire familiale et dans le *shopping mall* des identités mondialisées » (Thériault, 2007 : 156).

Il reste à vérifier à quel point et comment cette forme d'identité est prégnante dans l'ensemble de la francophonie. Des travaux montrent qu'en Acadie l'identité tend à se construire en puisant à un héritage historique ou généalogique, alors qu'en Ontario et dans l'Ouest du pays elle repose davantage sur un choix, voire un engagement de vivre en français (Thériault, 2007 : 160 ; Dallaire et Denis, 2005). Or, si l'espace francophone tend à se construire par des individus pour qui le choix de vivre en français est optionnel et repose sur une affinité de plus en plus élective, cela complexifie le lien entre l'individu et la communauté et rend plus incertain le maintien d'un espace francophone. Dans ce contexte, les leaders de la francophonie canadienne et ceux qui s'engagent envers elle doivent non seulement veiller à construire et à consolider des espaces francophones, mais également faire en sorte qu'ils seront effectivement utilisés et habités par les francophones.

Un espace fragile

La construction de l'espace francophone en milieu minoritaire est fortement tributaire d'un appui des gouvernements canadien et provinciaux. Si bien que le moindre signal de leur part qui annonce une remise en question des acquis en matière linguistique provoque des réactions au sein de la société civile. Nous avons pu l'observer à la fin de l'année 2018, lorsque le contexte politique est devenu soudainement menaçant pour le fait français au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Portés par une vague populiste de droite mêlée d'un conservatisme financier, le discours et certaines décisions des gouvernements fraîchement élus de ces deux provinces ont remis en cause certaines composantes de l'espace francophone. Le gouvernement ontarien a adopté une loi qui incorpore le bureau du Commissariat aux services en français dans celui de l'ombudsman de la province, éliminant ainsi son indépendance. Il a décidé en outre de mettre un frein au projet de création de l'Université de l'Ontario français. Au Nouveau-Brunswick, trois députés du People's Alliance of New Brunswick ont été élus et ont décidé d'appuyer le Parti progressiste-conservateur pour former un gouvernement. Ce tiers parti veut abolir le Commissariat aux langues officielles ainsi que relâcher les politiques de bilinguisme dans certains services.

Les décisions prises en Ontario ont suscité un élan de solidarité chez les francophones et les francophiles à travers le pays, y compris au Québec. Cette solidarité pancanadienne a fait dire à certains « qu'il subsiste quelque chose de l'idée selon laquelle le Québec et les communautés francophones participent encore d'une même communauté d'histoire » (Bock et Meunier, 2018). Sans pour autant vouloir ressusciter la vision du Canada français, Bock et Meunier appellent de leurs vœux la tenue de nouveaux états généraux afin de « repenser les rapports entre le Québec et les minorités francophones ».

En mai 2019, une annonce faite conjointement par le gouvernement du Québec et la FCFA déclarait qu'un Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes allait se tenir en juin 2020 à Québec afin de « créer une nouvelle solidarité » entre le Québec et la francophonie canadienne. Le temps nous dira si l'élan de solidarité entre le Québec et l'ensemble de la francophonie donnera lieu à un réel rapprochement ou s'il s'effritera « une fois le premier moment d'émotion passé » (Johnson, 2019).

La FCFA et le Québec souhaitent donc revisiter ce qu'il reste de l'ancien Canada français. Cependant, les analyses de Thériault tendent à montrer la faiblesse croissante de l'inscription de la francophonie canadienne dans l'héritage mémoriel et historique du Canada français, si souhaitable qu'elle soit (Thériault et Meunier, 2008 ; Thériault, 2014 ; Laniel et Thériault, 2016). Même s'il est de ceux et celles qui demandent la tenue de nouveaux états généraux, Bock (2016 : 225) a constaté que, dans les années 1990, l'intégration des chefs de file de l'Ontario francophone « à l'espace politique, juridique et national du Canada s'était accélérée à mesure que leur "référence" s'était éloignée de l'idée du Canada français et qu'elle s'était "canadianisée" ».

Rappelons-nous que les conflits scolaires au XIX^e et au début du XX^e siècles avaient aussi favorisé l'émergence d'un sentiment de solidarité culturelle et linguistique dans l'ensemble du Canada français, qui a donné « vie à la nation canadienne-française » (Martel et Pâquet, 2010 : 89 ; Harvey, 2008). Un réseau institutionnel contribuait à tisser des liens à l'échelle canadienne-française, les structurant tout en les exprimant symboliquement dans un nationalisme pancanadien. Une représentation organique du Canada français prévalait dans ces débats politiques qui puisaient à « l'idée d'une solidarité culturelle et institutionnelle où la province de Québec serait considérée comme le château fort, et les minorités canadiennes-françaises, acadiennes et franco-américaines comme [l]es avant-postes » de la survivance du fait français en Amérique (Harvey, 2008 : 201). Cette vision organique du Canada français s'est maintenue jusqu'aux états généraux de 1967 et faisait du Québec et des minorités francophones des composantes interdépendantes dont le soutien mutuel protégeait de la menace jusqu'au Québec même (Harvey, 2008).

L'élan de solidarité que nous observons aujourd'hui survient dans un contexte fort différent, comme nous l'avons vu. La configuration actuelle de la société civile francophone

offre peu d'assises institutionnelles permettant de restaurer une référence commune pour l'ensemble de la francophonie canadienne, y compris le Québec, et de faire œuvre commune. Si une volonté existe de part et d'autre de maintenir des liens entre le Québec et les communautés francophones, le projet de créer un espace institutionnel francophone canadien, qui inclurait le Québec, reste à concrétiser.

Même s'il persiste une certaine « intention vitale du Canada français », le développement de l'espace francophone en dehors du Québec s'appuie aujourd'hui principalement sur des rapports administratifs étroits avec l'État canadien qui ont permis de financer un réseau associatif. Il sera intéressant de suivre comment se déploiera cette nouvelle solidarité qui, notons-le, peut remettre en question la conception fédérale des minorités de langue officielle. En effet, dans la déclaration commune de la FCFA et du gouvernement du Québec, le président de la FCFA affirme : « au fond, il n'y a qu'une des deux langues officielles du Canada qui est vraiment minoritaire dans le pays, et c'est le français » (FCFA, 2019). Est-ce que cette volonté de renouer avec l'héritage du Canada français est le fruit d'une émotion et d'une nostalgie passagères ou l'effet d'une mémoire profondément ancrée et durable ?

Références

- ALLAIRE, Gratién (2015). « La Francophonie canadienne, un ensemble légitime en changement », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 5, p. 172-196. <https://doi.org/10.7202/1029112ar>
- ALLARD, Réal, Rodrigue LANDRY et Kenneth DEVEAU (2005). « Conscientisation ethnolinguistique et comportement engagé en milieu minoritaire », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, p. 95-109. <https://doi.org/10.7202/1005339ar>
- AUNGER, Edmund A. (2010). « Profil des institutions francophones », dans Anne Gilbert (dir.), *Territoires francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion, p. 56-75.
- BERNARD, Roger (2000). *À la défense de Montfort*, Sudbury, Prise de parole.
- BOCK, Michel (2016). « Des braises sous les cendres : l'Ontario français et le projet national canadien-français au lendemain des États généraux (1969-1991) », dans Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français : continuités et ruptures d'un projet national*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 167-232.
- BOCK, Michel, et E.-Martin MEUNIER (2018). « De nouveaux états généraux sur le fait français au Canada? », *Le Devoir*, 6 décembre. En ligne : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/542975/franco-ontariens-de-nouveaux-etats-generaux-sur-le-fait-francais-au-canada> (consulté le 10 décembre 2018).
- BOUDREAU, Annette, et Lise DUBOIS (2005). « L'affichage à Moncton : miroir ou masque? », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 36, n° 1, p. 185-217. <https://doi.org/10.7202/011993ar>

- BRETON, Raymond (1964). « Institutional completeness of ethnic communities and the personal relations of immigrants », *American Journal of Sociology*, vol. 70, n° 2, p. 193-205.
- CARDINAL, Linda (1994). « Ruptures et fragmentations de l'identité francophone en milieu minoritaire : un bilan critique », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 71-86. <https://doi.org/10.7202/001118ar>
- CARDINAL, Linda, et Craig DOBBON (2003). « Les restes de la nation canadienne-française et le discours "communautariste" en milieu francophone hors Québec », *Francophonies d'Amérique*, n° 15, p. 71-80. <https://doi.org/10.7202/1005197ar>
- CARDINAL, Linda, et Eloísa GONZÁLEZ HIDALGO (2012). « L'autonomie des minorités francophones hors Québec au regard du débat sur les minorités nationales et les minorités ethniques », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 1, p. 51-65. <https://doi.org/10.7202/1009208ar>
- CARDINAL, Linda, et Rémi LÉGER (2017). « La complétude institutionnelle en perspective », *Politique et Sociétés*, vol. 36, n° 3, p. 3-14. <https://doi.org/10.7202/1042233ar>
- CARDINAL, Linda, Stéphane LANG et Anik SAUVÉ (2008). « Les minorités francophones hors Québec et la gouvernance des langues officielles : portrait et enjeux », *Francophonies d'Amérique*, n° 26, p. 209-233. <https://doi.org/10.7202/037982ar>
- CASTONGUAY, Charles (2005). « Vitalité du français et concentration des francophones : un bilan 1971-2001 », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, p. 15-24. <https://doi.org/10.7202/1005333ar>
- CHOQUETTE, Robert (1999). « L'Église québécoise et les Églises de langue française du Canada », *Francophonies d'Amérique*, n° 9, p. 169-181. <https://doi.org/10.7202/1004966ar>
- CHOUINARD, Stéphanie (2016). « Quand le droit linguistique parle de sciences sociales : l'intégration de la notion de complétude institutionnelle dans la jurisprudence canadienne », *Revue de droit linguistique*, n° 3, p. 60-93. En ligne : <https://www.droitslinguistiques.ca/es/revista-de-derecho-linguistico/427> (consulté le 15 avril 2020).
- DALLAIRE, Christine (2003). « "Not just Francophone": The hybridity of minority Francophone youths in Canada », *International Journal of Canadian Studies = Revue internationale d'études canadiennes*, n° 28, p. 163-199.
- DALLAIRE, Christine, et Claude DENIS (2005). « Asymmetrical hybridities: Youths at Francophone games in Canada », *The Canadian Journal of Sociology = Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 30, n° 2, p. 143-168.
- DENIS, Wilfrid B. (1993). « La complétude institutionnelle et la vitalité des communautés fransaskoises en 1992 », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 5, n° 2, p. 253-284. En ligne : <https://ustboniface.ca/presses/ressources/vol-5-no-2-rs-5> (consulté le 15 avril 2020).
- DUMONT, Fernand (1987). *L'institution de la théologie : essai sur la situation du théologien*, Montréal, Fides.
- DUMONT, Fernand (1997). « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 3, p. 419-467. <https://doi.org/10.7202/057149ar>

- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE (FCFA) DU CANADA (1992). *Dessein 2000 : pour un espace francophone*, rapport final préparé par le Comité d'orientation du projet de société Dessein 2000, Ottawa, FCFA. En ligne : <https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2018/03/Dessein-2000.pdf> (consulté le 15 avril 2020).
- FCFA (2007). *De mille regards, nous avons créé une vision. Actes du sommet des communautés francophones et acadiennes. 1^{er}, 2 et 3 juin 2007*, Ottawa, FCFA.
- FCFA (2008). *Plan stratégique communautaire issu du sommet des communautés francophones et acadiennes*, Ottawa, Forum des leaders.
- FCFA (2016). *Mémoire de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada dans le cadre des consultations du Comité permanent des Finances en vue du budget fédéral 2017*, Ottawa, FCFA, 5 août. En ligne : <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/FINA/Brief/BR8398249/br-external/F%C3%A9d%C3%A9ration%20des%20communaut%C3%A9es%20francophones%20et%20acadienne-f.pdf> (consulté le 21 novembre 2018).
- FCFA (2017). *Plan de concertation stratégique 2017*, Forum des leaders, Ottawa, FCFA. En ligne : <https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2018/06/Plan-de-concertation-Forum-des-leaders-vF-1.pdf> (consulté le 15 avril 2020).
- FCFA (2019). « Sommet sur le rapprochement entre le Québec et les communautés », communiqué, 8 mai. En ligne : <https://fcfa.ca/sommet-sur-le-rapprochement-entre-le-quebec-et-les-communaut/> (consulté le 11 juin 2019).
- FCFA (s.d.). « Qui sommes-nous? », La FCFA. En ligne : <https://fcfa.ca/qui-sommes-nous/> (consulté le 25 juin 2019).
- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC (FFHQ) (1981). *Un espace économique à inventer*, rapport du Comité économique de la Fédération des francophones hors Québec, Ottawa, FFHQ.
- FORGUES, Éric (2008). *Le développement économique des communautés francophones en situation minoritaire : étude de cas du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE)*, rapport de recherche, Moncton, ICRML. En ligne : www.icrml.ca
- FORGUES, Éric (2014). « La gouvernance de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick », *Cahiers du MIMMOC (Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain)*, n° 11. En ligne : <http://mimmoc.revues.org/1558> (consulté le 15 avril 2020).
- GAGNON, Nicole (1995). « L'identité équivoque », dans Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *L'horizon de la culture : hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- GÉRIN-LAJOIE, Diane (2010). « Analyse comparative du rapport à l'identité chez les jeunes des communautés de langue officielle au Canada », *Francophonies d'Amérique*, n° 30, p. 109-129. <https://www.erudit.org/fr/revues/fa/2010-n30-fa1819277/1005883ar/>
- GILBERT, Anne (1991). « L'Ontario français comme région : un regard non assimilationniste sur une minorité, son espace et ses réseaux », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, n° 96, p. 501-512. <https://doi.org/10.7202/022211ar>

- GILBERT, Anne (2010). « Introduction : Territoire, milieux et vitalité des minorités francophones », dans Anne Gilbert (dir.), *Territoires francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion, p. 11-18.
- GILBERT, Anne, André LANGLOIS, Rodrigue LANDRY et Edmund A. AUNGER (2010). « L'environnement et la vitalité communautaire des minorités francophones : vers un modèle conceptuel », dans Anne Gilbert (dir.), *Territoires francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion, p. 20-31.
- GILES, Howard, Richard BOURHIS et Donald M. TAYLOR (1977). « Towards a theory of language in ethnic group relation », dans Howard Giles (dir.), *Language, ethnicity and intergroup relations*, New York, Academic Press, p. 307-348.
- HARVEY, Fernand (2008). « Le Canada français et la question linguistique », dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 193-209.
- HELLER, Monica (2007). « “Langue”, “communauté” et “identité” : le discours expert et la question du français au Canada », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, n° 1, p. 39-54. <https://doi.org/10.7202/015981ar>
- JOHNSON, Jean (2019). « Notes pour une allocution du président de la FCFA », conférence de presse d'annonce du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, Québec, 7 mai. En ligne : https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2019/05/2019-05-07_FCFA-Qu%C3%A9bec.pdf (consulté le 15 avril 2020).
- LAFRENIÈRE, Sylvie, et Peter DORRINGTON (2010). « Repenser la francophonie canadienne », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 35-36, p. 7-12. <https://doi.org/10.7202/1005963ar>
- LANDRY, Michelle (2015). *L'Acadie politique : histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- LANDRY, Rodrigue (1982). « Le bilinguisme additif chez les francophones minoritaires du Canada », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 8, n° 2, p. 223-244. <https://doi.org/10.7202/900369ar>
- LANDRY, Rodrigue (2009). « Autonomie culturelle et vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire », *Revue de la common law en français*, vol. 11, p. 19-43. En ligne : http://www.droitslinguistiques.ca/images/stories/Bibliographie/RCLF/Rodrigue_Landry_-_Autonomie_culturelle_et_vitalite_des_communautes_de_langue_officielle_en_situation_minoritaire.pdf (consulté le 15 avril 2020).
- LANDRY, Rodrigue (2012). « Autonomie culturelle, cultures sociétales et vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 1, p. 159-179. <https://doi.org/10.7202/1009213ar>
- LANDRY, Rodrigue, Anne GILBERT et Éric FORGUES (2005). « La vitalité des communautés francophones du Canada : si destinée n'était pas synonyme de densité », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, p. 9-14. <https://doi.org/10.7202/1005332ar>
- LANDRY, Rodrigue, et Réal ALLARD (1984). « Bilinguisme additif, bilinguisme soustractif et identité ethnolinguistique », *Recherches sociologiques*, vol. 15, n° 2-3, p. 337-358. En ligne : https://sharepoint.uclouvain.be/sites/rsa/Articles/1984-XV-2_3_12.pdf (consulté le 15 avril 2020).

- LANIEL, Jean-François (2015). « L'Église-nation canadienne-française au siècle des nationalités : regard croisé sur l'ultramontanisme et le nationalisme », *Études d'histoire religieuse*, vol. 81, n° 1-2, p. 15-37. <https://doi.org/10.7202/1033251ar>
- LANIEL, Jean-François, et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.) (2016). *Retour sur les États généraux du Canada français : continuités et ruptures d'un projet national*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LOUDER, Dean, Christian MORISSONNEAU et Eric WADDELL (1979). « Du continent perdu à l'archipel retrouvé : le Québec et l'Amérique française », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 23, n° 58, p. 5-13. <https://doi.org/10.7202/021419ar>
- MARTEL, Marcel, et Martin PÂQUET (2010). *Langue et politique au Canada et au Québec : une synthèse historique*, Montréal, Boréal.
- POPLYANSKY, Michael (2018). *Le Parti acadien et la quête d'un paradis perdu*, Québec, Septentrion.
- ST-LAURENT, Nathalie, et Shaha EL-GELEDI (2011). *L'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal*, Québec, Conseil supérieur de la langue française. En ligne : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf315/f315.pdf> (consulté le 7 décembre 2018).
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (2006). « Identité, territoire et politique en Acadie », dans André Magord (dir.), *Adaptation et innovation : expériences acadiennes contemporaines*, Berne, Peter Lang, p. 15-21.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (2007). *Faire société : société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (2014). « Complétude institutionnelle : du concept à l'action », *Cahiers du MIMMOC (Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain)*, n° 11. En ligne : <https://journals.openedition.org/mimmoc/1556> (consulté le 15 avril 2020).
- THÉRIAULT, Joseph Yvon, et E.-Martin MEUNIER (2008). « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français? », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 205-240.
- VERNEX, Jean-Claude (1979). « Espace et appartenance : l'exemple des Acadiens au Nouveau-Brunswick », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 23, n° 58, p. 125-142. <https://doi.org/10.7202/021426ar>
- VIOLETTE, Isabelle (2006). « Pour une problématique de la francophonie et de l'espace francophone : réflexions sur une réalité construite à travers ses contradictions », *Francophonies d'Amérique*, n° 21, p. 13-30. <https://doi.org/10.7202/1005362ar>
- WADE, Mathieu (2018). « Limites du pouvoir francophone : le territoire dans le régime linguistique canadien », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 10, p. 54-75. <https://doi.org/10.7202/1054096ar>
- WARREN, Jean-Philippe (2007). « L'invention du Canada français : le rôle de l'Église catholique », dans Martin Pâquet et Stéphane Savard (dir.), *Balises et références : Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 21-56.

Législation

Loi constitutionnelle de 1982, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada*, 1982, c 11 (R-U).

Loi sur les langues officielles du Canada, LRC 1970, c O-2.

Mots clés

espace francophone, minorité linguistique, complétude institutionnelle, développement communautaire, francophonie canadienne

Keywords

Francophone space, linguistic minority, institutional completeness, community development, Canadian francophonie

Correspondance

eric.forgues@umoncton.ca

anne.robineau@umoncton.ca

dominique.pepin-filion@umoncton.ca

marc-andre.bouchard@umoncton.ca